



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 29 Juillet 2021



Le vingt-neuf juillet deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Jean Michel GUYOT, Joël NAIN, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Philippe DEVIN, Virginie LECLERCQ, Alexia POULLET (arrivée à 19 H 50) Marion VASSEUR (arrivée à 20 H) Thierry GUENARD, Véronique PIERRON

Absents excusés : Martine CHEVALLIER (pouvoir à Jean Michel GUYOT) François BEAULIEU (pouvoir à Virginie LECLERCQ) Jérôme BRIHAYE (pouvoir à Véronique PIERRON) Alexandre FISH (pouvoir à Marion VASSEUR)

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON, Maire Adjoint

Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Rajout à l'ordre du jour : Communauté d'Agglomération : ajustement attribution de compensation 2021

Modification de l'ordre du jour adopté à l'unanimité des présents et représentés.

I -/ Approbation du procès-verbal du 24 Juin 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 Juin 2021 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II -/ Compte rendu des commissions

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Réunion CAF du 25 juin 2021 :

Revalorisation de 3 centimes par heure de la prestation pour les accueils extrascolaires à compter de 2021 soit 0.58 euro par heure par enfant

Tous les accueils de loisirs doivent revoir leurs tarifications dans le cadre du renouvellement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) qui devient Contrat CTG (Convention Territoriale Globale) en 2022. La tarification sera revue avec l'aide de la CAF en nous basant sur la typologie de la commune.

Accueil de juillet :

Fréquentation moyenne

Différentes sorties ont été organisées : la chèvrerie à St Bris, Cardoland, Festi'coccinelle
Accueil de loisirs : le mardi 20 juillet 2021 la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) est venue faire une inspection à l'accueil de loisirs. Il ressort de ce contrôle que certains documents disponibles en mairie doivent également être visibles au centre (assurance, registre de sécurité et d'incendie...)

Le bilan du rapport fait état d'une gestion sérieuse, des efforts faits pour un meilleur accueil (mobilier - accessibilité toilettes).

Aucun point ne nécessite une mise en conformité.

Piscine :

Les élèves du RPI Vallan - Gy l'Evêque (CE2 - CM1 - CM2) bénéficieront, comme l'année dernière, d'un « créneau piscine » pour la période du lundi 8 novembre au vendredi 17 décembre 2021, soit 12 séances.

La Directrice de l'école de Gy l'Evêque qui aura en charge ces enfants a fait établir 2 devis :

- TRANSDEV : 74 euros le voyage
- ST MARC TRANSPORT : 90 euros le voyage

La Commune de Gy l'Evêque demande notre participation pour moitié, soit 6 séances

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés accepte la participation de notre commune à hauteur de 6 séances soit 444.00 euros et charge le Maire de prendre une délibération en ce sens et d'un informer la Commune de Gy l'Evêque.

Restes à recouvrer accueil de loisirs et garderie :

Année 2019 : 94.50 euros la trésorerie a engagé des procédures de recouvrement

Année 2021 : 37.80 euros restent à percevoir à ce jour

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN- Attractivité

La commission s'est réunie le mardi 29 juin 2021 à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Marion VASSEUR, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Alexandre FISH, Joël NAIN

Absente excusée : Alexia POULLET

Zone « sans tabac » : La mise en place de cette zone sera faite au minima en attendant la requalification du centre bourg (« zone 30 » - réfection du pont)

- Achat de cendriers chez PROCOTEL pour un montant de 656.93 euros
- Mise en place de panneaux fournis par la Ligue contre le cancer : seuls restent à notre charge l'achat des supports fournis par l'entreprise GIROD pour un montant de 389.34 HT.

Une convention sera signée entre la Commune et le comité de l'Yonne de la Ligue Nationale contre le Cancer courant septembre.

Un arrêté portant interdiction de fumer aux abords de l'école et de l'abribus sera rédigé.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette proposition et autorise le Maire à signer les devis et la convention et à rédiger l'arrêté qui réglementera cette interdiction. Celui-ci fera l'objet d'un affichage comme le veut la réglementation.

Achat de corbeilles : la commission propose l'achat de 2 corbeilles chez SEMIO pour un montant 482.12 HT

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide cet achat et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Structure de jeux : la commission propose à ses membres 2 devis pour l'achat d'un agrès pour les 6 - 12 ans qui sera installé au parc vers la salle de la fontaine.

- SEMIO pour une valeur de 2 337.00 euros HT (si achat groupé avec les corbeilles)
- ALTRAD pour un prix remisé à 2 500.00 euros HT au lieu de 4 000.00 euros.

C'est le devis de la société ALTRAD déjà connue par la Commune bien que le prix d'achat soit plus élevé pour les raisons citées ci-dessous qui est proposé aux membres du conseil municipal.

- Structure plus grande que le concurrent,
- Pin autoclave classe IV,
- Garantie de 10 ans au lieu de 5 ans pour SEMIO

Le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés valide ce choix et autorise le Maire à signer le devis de 2 500.00 euros HT de la société ALTRAD correspondant à cet achat.

Maisons fleuries et illuminées 2020 : en raison de la COVID 19, les récompenses n'ont pu être données en temps voulu. La commission a remis à chacun des participants un diplôme et une récompense le vendredi 2 juillet à 18 h 30 à la Mairie.

Maisons fleuries 2021 : la commission a fait sa 1^{ère} visite et 1^{ère} sélection pour le concours communal et départemental des maisons fleuries 2021 le lundi 5 juillet.
La 2^e visite aura lieu le 6 septembre 2021.

Concours départemental de fleurissement 2021 : Le vendredi 9 juillet Martine CHEVALLIER et Dany MOINE ont reçu les membres du jury et ont visité notre village : place François Mitterrand, parc de la salle de la fontaine, passage des saussis, lavoir Alice Pion, fontaines du Four et Simon...

Cette visite s'est clôturée par un entretien en Mairie, entretien au cours duquel le jury a fait part de sa satisfaction quant à notre gestion du patrimoine (biodiversité, marquage des lieux emblématiques, utilisation de l'eau de la fontaine des buissons pour l'arrosage, le compostage...

Martine CHEVALLIER a remis à chacun des membres du jury le bulletin municipal et le livret qu'elle a confectionné dans lequel elle met en valeur notre commune en reprenant les points importants :

- Valorisations paysagères, (jardinières – abattage d'arbres – élagage – plantation d'un mûrier sur le site des saussis),
- Actions menées pour la protection de l'environnement (opération « nettoyons la nature »),
- Création d'un Espace sans tabac en partenariat avec la Ligue contre le cancer et l'association Tab'Agir.
- Plan de gestion du domaine forestier communal par l'ONF (Office National des Forêts),
- Requalification du centre bourg (remise à l'air libre du ru – création de passerelles et espaces verts).

Les membres du conseil municipal remercient vivement Martine CHEVALLIER pour la qualité de son travail riche en détails et photos.

Bac à fleurs : Le conseil municipal remercie Marion VASSEUR qui a remplacé les fleurs volées dans les bacs situés rue des tournants, (direction Serein). Pour mémoire, suite à ce vol, les conseillers, lors du conseil municipal du 24 juin 2021, avaient pris la décision de retirer les bacs.

Commission Travaux

Rapporteur : Joël NAIN

La Société STE a remplacé des ardoises endommagées. Le montant des travaux s'élève à 300 euros HT. D'autre part, la Société STE a contrôlé l'état de la toiture. Toute la partie du toit, côté monument, est à refaire. Un devis a été demandé à l'Entreprise.

Subventions :

- **Toiture salle de la fontaine :**

DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : en attente de réponse de la Préfecture

CD (Conseil Départemental) : notre dossier passera en séance départementale en septembre prochain.

- Toiture de l'école :

DETR : en attente de réponse de la Préfecture

- Panneau d'information lumineux :

Un dossier a été déposé dans le cadre du plan d relance « transformation numérique des Collectivités territoriales ». Le montant du devis s'élève à 10 100.00 euros HT.

Le 13 juillet le comité de sélection du Service de l'Animation des Politiques Publiques Interministérielles et de l'Environnement s'est réuni et a accordé une suite favorable au financement de l'installation d'un panneau d'information et la mise en place d'une application mobile pour les usagers pour un montant total de subvention de 10 100,00 euros HT (**taux 100 %**) La mise en place doit être effectuée au plus tard le 31 Décembre 2021 sous peine que l'inobservation de ce délai entraîne la caducité de la décision attributive de subvention.

L'emplacement de ce panneau ne fait pas l'unanimité : trottoir, place, cour de l'école... Un débat s'ensuit.

Bernard RIANT demande à chacun de s'exprimer par un vote pour l'acquisition du panneau.

Pour : 10 soit 8 + 2 pouvoirs

Contre : 5 soit 3 + 2 pouvoirs (emplacement définitif non validé)

Le conseil ayant émis un avis favorable par 10 voix « pour » et 5 voix « contre », le Maire est autorisé à signer le devis LUMIPLAN.

Cependant, il sera demandé au prestataire de venir courant septembre pour nous aider à trouver le meilleur emplacement possible en tenant compte des contraintes (réseau...) et des suggestions de chacun.

- Changement chaudière :

Pour pouvoir bénéficier des aides de la Région, la commune a adhéré au programme CEP (Conseil en Energie Partagé) du SDEY (cf : compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2021). Cette adhésion donne accès à un audit énergétique également demandé par la Région et pour lequel une convention financière doit être signée entre le SDEY et la Commune. La date de cet audit nous sera communiquée prochainement. Son montant s'élève à 1 390.64 euros HT.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Commission Voirie

Rapporteur : Joël NAIN – Philippe DEVIN

Chemin de Jussy: les fortes pluies ont provoqué un ravinement important provoquant un amoncellement de gravillons et de terre sur la RN 151.

Des saignées ont été réalisées : ce n'est pas suffisant

Philippe DEVIN fait remarquer que demander l'avis d'un professionnel, avant tout travaux, aurait été judicieux.

Commission Animation

Rapporteur : Véronique PIERRON

14 juillet : la pluie n'a pas arrêté les pêcheurs. Une cinquantaine de villageois avait fait le déplacement pour l'apéritif offert par la Commune. Ce fût un moment fort apprécié et très convivial.

Bilan financier : - 507.00 euros

Commission Accessibilité

Rapporteur : Véronique PIERRON

Pas de dossier

**Commission Maison Citoyenne - Place
Communale**

Rapporteur : Véronique PIERRON

Fissures à la Maison Multi Activités Citoyenne : La Commune, par l'intermédiaire de notre avocat a saisi le Juge des Référé afin d'obtenir la désignation d'un expert suite aux désordres constatés. URBAN INGENIERIE (Maitre d'œuvre aménagement de la place communale) : la facture correspondant au solde des honoraires soit 18 349.31 euros TTC a été reçue. Ce montant inscrit aux dépenses dans le budget 2021 est bloqué en raison du litige qui nous oppose à URBAN INGENIERIE (parking - espaces verts). Véronique PIERRON fait un historique des multiples échanges et engagements de la Société URBAN INGENIERIE. Cet historique sera transmis à l'avocat de la Commune qui nous indiquera la suite à donner quant au paiement de cette facture.

CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

Une commande prévisionnelle a été faite auprès des « Tours des Terroirs » en prévision de la distribution des colis faite à nos aînés en décembre.

III -/ OAH : Garantie emprunt : Les Brivaux II

Vu le rapport établi par Eric CAMPOY

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 124929 en annexe signé entre l'Office Auxerrois de l'Habitat, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de Vallan accorde sa garantie à hauteur de 1.7 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 083 035 (*trois millions quatre-vingt-trois mille trente-cinq*) euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 124929, constitué de 4 Lignes de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 52 411.60 euros (*cinquante-deux mille quatre cent onze euros et soixante centimes*) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

IV -/ Convention location salle des fêtes (association « selon le souffle »)

Lors du conseil municipal en date du 29 octobre 2020, le conseil municipal s'est prononcé favorablement (8 « pour » 6 « contre » et 1 abstention) pour mettre à disposition de cette association une salle chaque mercredi pour pratiquer le Qi Gong (gymnastique traditionnelle chinoise et science de la respiration qui est fondée sur la connaissance et la maîtrise du souffle). En contrepartie de cette occupation la somme annuelle de 500.00 euros sera demandée. Une convention sera établie pour 1 an avec possibilité de reconduction. Il devra être noté dans cette convention que la Mairie se réserve le droit de disposer de la salle si besoin.

V-/ ONF : Plan de coupe de la forêt communale de Vallan

Le sujet est reporté au conseil municipal du 24 septembre 2021.

VI-/ Convention SDEY

Les travaux d'installation des prises d'illuminations pour Noël seront effectués par le SDEY pour un montant total de 739.56 euros HT. Le SDEY prend en charge 50 % de cette somme soit 369.78 euros HT. La part communale s'élève donc à 369.78 euros HT.

Le conseil municipal accepte le plan de financement pour les travaux cités ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette opération en particulier la convention financière entre le SDEY et la Commune.

La SPIE assurera la pose et le débranchement des prises pour un montant de 1 737.84 euros TTC.
Accord du conseil municipal.

VII-/ Passage salle de la Fontaine - Place communale

Bernard RIANT montre des photos d'une voiture garée sur la pelouse vers le transformateur, non loin de la passerelle et ce n'est pas la 1^{ère} fois ... Sur la photo, on peut voir également la borne lumineuse qui est endommagée. Pour éviter que cela ne se reproduise, pour éviter une dégradation des bordures et du chemin piétonnier et après avoir échangé, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des présents et représentés d'autoriser le Maire à prendre un arrêté déclarant cette zone réservée exclusivement aux piétons et cyclistes donc interdite à tous véhicules motorisés et à mettre en place tous moyens en interdisant l'accès.

L'avocat de la Commune sera consulté pour valider les termes de cet arrêté.

VIII-/ Site internet

La refonte de notre site internet datant de 2013 arrive à son terme.

Des mises à jour ont été intégrées à ce nouveau site :

- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- La gestion des cookies
- La sécurisation du site

Le coût annuel s'élève à 1 935.14 euros HT : licence d'exploitation, sauvegarde des données
Financement : le coût de la licence d'exploitation qui s'élève à 1 131.00 euros TTC sera inscrit dans la section « investissement » ce qui nous permettra de récupérer le montant de la TVA. L'autre partie de la dépense sera inscrite dans la section « fonctionnement »

IX-/ Personnel

Jimmy LOUS, en disponibilité depuis 8 ans, a informé la Commune par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 25 juin 2021 de son souhait d'une rupture conventionnelle.

Nous nous sommes rapprochés du Centre de Gestion pour connaître exactement les démarches à suivre et connaître le coût de cette rupture conventionnelle.

X-/ CA : ajustement attribution 2021

Afin de simplifier la lecture de l'attribution de compensation et de limiter les ajustements en cours d'année, il est proposé de sortir certaines composantes de l'AC.

Cela concerne la refacturation des services communs « autorisation du droit des sols » et la « protection des données personnelles ».

La facturation de ces services communs se fera par l'émission d'un titre de recettes en année N+1 selon les modalités de calcul définies dans la convention et l'exécution des dépenses de l'année passée.

Enfin, il est présenté la suppression du prélèvement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Lors de la construction du budget primitif 2021, la Communauté a fait le choix de porter en directe la dépense sans compensation. Il convient donc d'arrêter la déduction de cette adhésion sur l'attribution de compensation des communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte les montants des attributions de compensation ajustés 2021 tels que présentés.

XI-/ Communications

- Etat d'avancement des travaux dans le lotissement
- Le devis pour le remplacement du garde-corps rue des tournants a été reçu. Les travaux seront effectués prochainement. La facture sera réglée par l'auteur de cette dégradation.
- AUTIS : le routeur a été reçu et installé. De nouveaux essais seront effectués pour s'assurer que les lignes sont encore toutes opérationnelles.
- Lampadaire dégradé vers le terrain de foot. Il semblerait qu'il ait été abîmé lors du changement du bac à verres. Nous avons pris contact avec le SDEY pour faire une maintenance curative : coût de l'opération environ 200 euros et avec la Communauté qui assure, par l'intermédiaire d'un prestataire extérieur, le remplacement des bacs afin que la prise en charge des travaux soit prise en charge par celui-ci : dossier en cours.
- Remplacement de l'auto laveuse pour l'entretien de la salle de la fontaine : montant de cet achat 3 453.59 euros HT

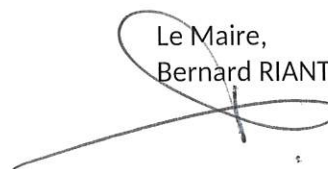
- Un administré s'est plaint auprès de la Mairie des odeurs intempestives provoquées par l'épandage des boues YOPLAIT. Bernard RIANANT a contacté YOPLAIT afin d'obtenir la réglementation sur cette pratique et pouvoir apporter une réponse à cet administré.

Prochaine réunion du Conseil : Judi 23 Septembre 2021 à 19 h 30

La séance est levée à 23 h 30

Fait et délibéré, le vingt-neuf juillet deux mil vingt et un

Le Maire,
Bernard RIANANT



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER
Absente excusée

Dany MOINE

Virginie LECLERCQ

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE
Absent excusé

Alexandre FISH
Absent excusé

François BEAULIEU
Absent excusé

Marion VASSEUR

Philippe DEVIN

Alexia POULLET